

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Samedi 9 décembre 2023

8h30 / 9h30

Marseille (Cercle des Nageurs)

Membres présents :

OREGGIA Gérard	Président	Aubagne Triathlon
MAILHES Thierry	Secrétaire général	Istres Sports Triathlon
BERTOLINO Patricia	Vice-présidente	Sardines Triathlon
CHEVAL Christophe	Vice-président	Sporting Club Marseille
GIANNINI Véronique	Vice-Présidente	Stade Laurentin Triathlon
COPPOLA Annick	Membre	VO3 Max Provence Triathlon
COPPOLA Pascal	Membre	VO3 Max Provence Triathlon
QUILL Mehdi	Membre	Toulon Var Triathlon
OREGGIA Isabelle	Membre	Aubagne Triathlon
DELFOUR Marie-Laure	Membre	Mistral Triath' Club Orange

Membres excusés :

RUELLE Mireille	Trésorière générale / Vice-présidente	Antibes Triathlon
CORDIER Yves	Membre	Olympic Nice Natation
SEGABIOT VIATOR Annick	Membre	Avignon Le Pontet Triathlon
PAGANINI Mathieu	Membre	Vitrolles Triathlon
BAUDET Robyn	Membre	Triathlon Team Brignoles
PIERRETON Emeric	Membre	Sardines Triathlon
JOUFFRET Nathalie	Membre	Tri Academy Squad

Invités à titre consultatif :

GOSSE Cédric	Président de la fédération française de triathlon
SAORIN Arnaud	Conseiller Technique Ligue
DESSE Anaïs	Chargée de développement
MOUANIS Martin	Agent de développement
LE FLOC'H Isabelle	Chargée administratif et vie sportive
JOINVILLE Eric	Président du Comité départemental 06
HUYARD Sandrine	Représentante de M. DUTHOIT (CD 84)
LEFEBVRE Nathalie	Présidente Association Triathlon M organisation
LEFEBVRE Thierry	Membre Association Triathlon M organisation
EVERAERDT Jacky	Partenaire Trimax Magazine
CONTRINO Gaëtan	Partenaire ABC Fitting
GABBRIELLESCHI Thierry	Président du Sporting Club Phocéen
DANEL Alix	Membre du Conseil des Jeunes
HOSPITAL Léna	Membre du Conseil des Jeunes
TRASSARD Corentin	Membre du Conseil des Jeunes
COURTOIS Rémi	Membre du Conseil des Jeunes

Plus du tiers des membres du conseil d'administration (CA) étant présents, Gérard OREGGIA, président de la Ligue Provence-Alpes - Côte d'Azur de triathlon (LIGUE) ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux participants.

Isabelle LE FLOC'H présente alors l'ordre du jour :

- 1. Validation des dates de fonctionnement 2024**
- 2. Validation des notes de frais 2024**
- 3. Fonctionnement de l'assemblée générale 2023**
- 4. Questions diverses**

1. Validation des dates de fonctionnement 2024

Isabelle LE FLOC'H rappelle le fonctionnement établi pour l'année 2024 : le Bureau exécutif se réunira les deuxièmes mardis des mois impairs à savoir le 16 janvier, le 12 mars, le 14 mai, le 9 juillet, le 10 septembre et le 12 novembre. Le Conseil d'Administration se réunira à quatre reprises : les lundis 22 janvier et 11 mars 2024 en visioconférence, les samedis 21 septembre et 7 décembre 2024 en physique.

2. Validation des notes de frais 2024

Isabelle LE FLOC'H rappelle le règlement financier de la Ligue et les conditions de remboursements des notes de frais. Les trames des notes de frais bénévoles et salariés sont présentées. Les tarifs et les modalités de remboursement restent inchangés par rapport à l'année précédente. Les documents 2024 doivent être validés par le CA.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

Les documents des notes de frais sont validés à l'unanimité.

3. Fonctionnement de l'assemblée générale 2023

Un rappel est fait sur le fonctionnement de l'assemblée générale. Elle sera organisée le samedi 23 mars 2024 à la Maison Européenne du Cœur, 2035 route des Colles, 06410 Biot. Le programme prévisionnel est présenté et devra être affiné avec Cédric GOSSE, notamment pour la partie du temps d'échanges (organisation et modalités). Elle sera composée en trois parties : un temps d'échanges le matin, suivi d'un repas, puis la réunion AGE/AGO.

4. Questions diverses

Gérard OREGGIA rappelle que pour continuer à siéger, les membres du CA doivent avoir leur licence validée au 31/12/2023. Il précise que les membres du CA doivent préciser leur statut au moment de la prise de licence. De plus, il indique que les administrateurs des clubs, des Comités départementaux ainsi que les arbitres et les éducateurs bénévoles doivent cocher la case de contrôle d'honorabilité lors de la prise de leur licence.

Cédric GOSSE informe les membres que les statuts fédéraux ont été modifiés et validés et ceux des ligues le seront à partir du lundi 11 décembre. Une des modifications concerne le vote des clubs. Dorénavant, tous les clubs pourront participer à l'élection du président de la fédération française de triathlon.

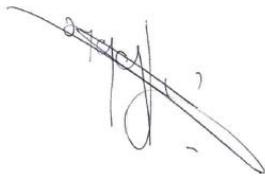
En l'absence de Gérard OREGGIA du 26 décembre 2023 au 16 janvier 2024, une délégation de pouvoir et de signature est donnée à Christophe CHEVAL, vice-président de la ligue.

La convention d'objectif territorial individuelle (COTI) est renouvelée tacitement pour 2024. Le Bureau Exécutif de la fédération validera le montant de la subvention accordée à la ligue avant fin décembre 2023.

Suite au retour de la convention de la part de la société IronMan, la ligue refuse la mutualisation des pass compétition, et accepte la notion d'inscrits, sous réserve que pour la facturation des droits d'organisation, la notion d'inscrits soit prise en compte.

Plus aucune question n'étant posée, Gérard OREGGIA clôture la séance et remercie de leur participation les membres du CA, les salariés de la ligue ainsi que les invités.

Gérard OREGGIA – Président



Thierry MAILHES - Secrétaire général



Merci à nos partenaires !

